Envoyé en préfecture le 25/08/2026
Reçu en préfecture le 25/08/2026
Publié le
ID : 029-212901524-20260825-2026_55-DE

République Française
Département FINISTERE
Mairie de MOTREFF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 août 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	12

Vote
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
19/08/2026

N° de la délibération
2026-55

L'an deux mille vingt-six le vingt-quatre août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Motreff s'est réuni sous la présidence de Madame Isabelle BOULZENNEC, Maire, à la salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances.

Présents *: BOULZENNEC Isabelle, maire,* ***Mmes :*** *BOULZENNEC Régine, GLÉHEN Stéphanie, LANDRÉ Michèle, POSTOLLEC Manon, et* ***MM :*** *KERAVAL Dominique, LE NOUY Michel, JONIAUX Nicolas, LE HÉNAFF Jean-Yves et VÉZIER Jean-Jacques.*

Absents ayant donné procuration *: LE DU Laurent à KERAVAL Dominique, TRANCHARD Rachelle à GLÉHEN Stéphanie.*

Absent(s) : *QUILTU Pauline, KERAVIS David, RIVOAL Marie-Françoise*

Le quorum est atteint.

A été nommé secrétaire *: Monsieur Jean-Jacques VÉZIER*

Approbation du procès-verbal

Rapporteur : Isabelle BOULZENNEC

Le procès-verbal du conseil municipal du 1er juillet 2026 a été transmis à l'ensemble des élus avant le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent le procès-verbal de la séance du 1er juillet 2026.

A Motreff, le 24 août 2026

Le secrétaire de séance,
Jean-Jacques VÉZIER

La Maire,
Isabelle BOULZENNEC